

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-4-3-9

Séance du vendredi 20 mars 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### WINTZENHEIM-TURCKHEIM

-----

### RD 417 – Déviation de WINTZENHEIM

-----

### Convention de domanialité, d'entretien et d'occupation du domaine routier communal

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le règlement financier du Département,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention jointe au rapport,
- autorise le Président à signer et à exécuter cette convention à conclure avec les Villes de WINTZENHEIM et TURCKHEIM.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions